

Bienvenue au Foyer Les Soleils d'Or



QUI SOMMES-NOUS ? pages 1 à 3

Un foyer de vie occupationnel
Deux services complémentaires
Deux équipes solidaires



QUE PROPOSONS-NOUS ? pages 4 à 7

Côté vie active :
un programme d'activités variées

Côté vie privée:
des lieux de vie adaptés au rythme de chacun
se détendre, s'amuser, découvrir



SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE AU FOYER LES SOLEILS D'OR page 8

Votre demande
Renseignements utiles



COMBIEN CA COÛTE ? page 9

Les moyens financiers d'un foyer de vie
Votre participation à vos frais d'hébergement
Autres prestations sociales



Foyer de Vie Occupationnel

**11 rue de l'Ermitage
91410 DOURDAN**

Tél.: 01 64 59 27 62 - Fax : 01 64 59 97 50

E-mail : fvo@iades.fr

QUI SOMMES NOUS ?

Un foyer de vie occupationnel,

Etablissement non médicalisé qui accueille des personnes adultes handicapées mentales reconnues inaptes au travail par la CDAPH (Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les personnes accueillies ont suffisamment d'autonomie pour accomplir les actes de la vie courante mais requièrent une présence vigilante et une aide personnalisée permanente.

Créé par l'I.A.D.E.S., le foyer "les Soleils d'Or" a ouvert ses portes en 1991 et reçoit aujourd'hui, 58 personnes :

- ▶ 13 personnes en externat
- ▶ 45 personnes en internat dont 2 en accueil temporaire

Deux services complémentaires,

Le foyer de jour, ouvert 210 jours par an, accueille en journée du lundi au vendredi les 41 résidents du foyer de vie ainsi que 13 externes.

Le foyer de vie, ouvert 365 jours par an, accueille :

- 11 résidents à la Maison Verte
- 5 résidents à Emeraude et 4 à Camaieu
- 10 résidents à la Maison Bleue et 10 à Bleu Ciel
- 5 résidents à la Maison d'En Bas dont 2 résidents temporaires



Deux équipes pluridisciplinaires solidaires,

Le foyer "les Soleils d'Or" s'est donné pour mission d'apporter aux personnes sécurité et épanouissement dans les deux pôles qui animent la vie de tout individu :

- ▶ sa vie active
- ▶ sa vie privée

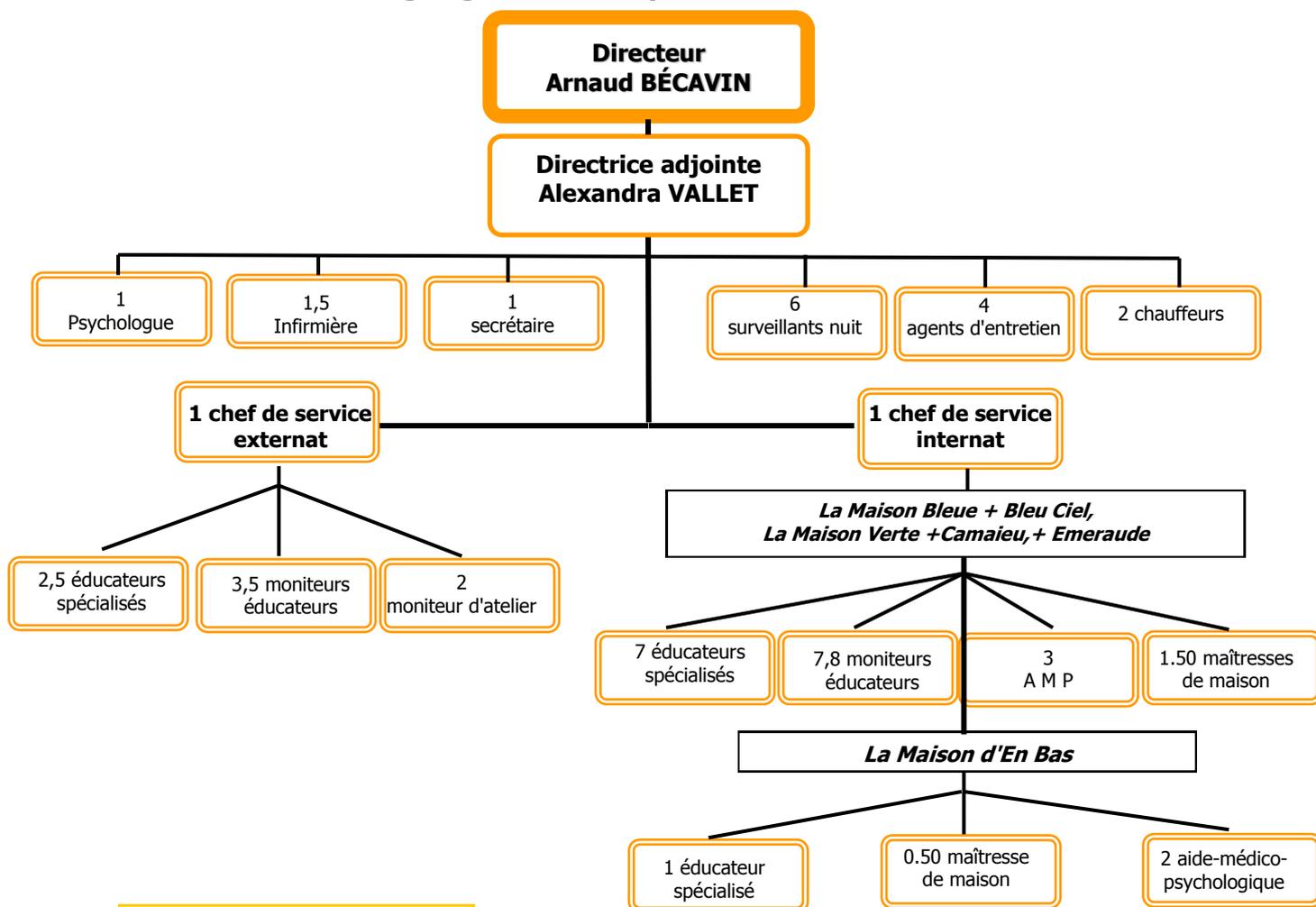
Le directeur veille à la mise en œuvre du projet d'établissement établi en partenariat étroit avec le directeur adjoint, le chef de service du foyer de jour, le chef de service du foyer de vie et la direction de l'I.A.D.E.S.

Les équipes éducatives du foyer de jour et du foyer de vie composées d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de moniteurs d'atelier et d'aide-médico-psychologiques se mobilisent autour de la personne accueillie pour l'aider à construire sa vie d'adulte en lui offrant un cadre de vie chaleureux et stimulant lui permettant de développer ses possibilités au maximum.

Ces équipes sont épaulées par une psychologue, un poste et demi d'infirmière, et une secrétaire.

L'équipe des services généraux, chez nous appelés aussi services généraux, composée des femmes de service, des surveillants de nuit, des chauffeurs et d'un homme d'entretien veillent au confort matériel indispensable à la sécurité et au bien-être des résidents.

Organigramme du foyer "Les Soleils d'Or"



Septembre 2014

Un projet d'établissement centré sur le bien-être de la personne accueillie,

Les réunions, entretiens, rencontres sont indispensables pour se coordonner, réfléchir, débattre dans le souci partagé de toujours tendre vers une amélioration des services rendus.

La psychologue reçoit les personnes en entretien individuel selon un planning établi ou à la demande de la personne elle-même

La famille, partenaire privilégiée, occupe une place importante dans l'élaboration du projet individualisé de la personne accueillie.

Les équipes éducatives travaillent également en collaboration avec les équipes thérapeutiques et les familles d'accueil.

Des rencontres sont organisées avec les équipes d'autres foyers de vie. Elles permettent d'approfondir des sujets de réflexion communs, et de s'ouvrir sur d'autres pratiques.



QUE PROPOSONS-NOUS ?

Côté vie active,

Depuis septembre 2006, le foyer de jour dispose de nouveaux locaux au Centre d'activités de jour pour tous baptisé « Arc en Ciel ». L'équipe éducative de l'externat aide la personne accueillie à réaliser son projet de vie en lui proposant des activités, en l'accompagnant durant le repas, en lui donnant les moyens de s'exprimer et en restant à l'écoute de ses besoins.

Les activités proposées au foyer de jour sont un outil important que l'équipe éducative a à sa disposition pour offrir un accompagnement riche et épanouissant.

Ces activités sont choisies pour répondre à plusieurs thèmes dont l'ensemble prend en compte tous les aspects de la vie :



Le travail

pour se valoriser, se sentir utile, échanger
(activités Pro-CAT, jardinage, artisanat, etc)

L'expression artistique

pour développer la créativité
(chant, danse, peinture, théâtre, etc)



Le corps

pour se connaître, s'entretenir, se sentir bien et fier de soi
(motricité, esthétique, soins du corps, etc)

Le sport

pour se maintenir en forme, évaluer ses propres capacités
(vélo, randonnées, musculation, etc)



Les relations extérieures

pour s'ouvrir au monde
(ferme, actions associatives, etc)

La vie au foyer

pour savoir rendre service
(cuisine, lessive, repassage, etc)



Les nouvelles technologies

pour s'informer, apprendre, échanger
(informatique, reportage, etc)



Les activités du foyer de jour illustrées par l'atelier mosaïque (fresque réalisée de 1996 à 2001)

A chacun son programme,

Tous les ans, chaque personne a son programme d'activités établi en collaboration avec elle pour répondre à ses souhaits mais aussi pour lui faire découvrir de nouveaux centres d'intérêt.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GROUPE DE REFERENCE Conky 	THEATRE Wijfif 	PSYCHOMOTRICITE Albane 	JOURNAL Arnaud et Jeanne 	PATISSERIE Sophie
ASSOCIATION DES PAILLLES Arnaud 	CHANT Wijfif 	PESICINE Yannick 	GROUPE DE REFERENCE Conky 	GROUPE DE REFERENCE Conky

Planning sept. 2003- juillet 2004

Le repas et les temps de pause

Les repas du midi sont pris au self en compagnie des travailleurs de l'ESAT, notre voisin, et des salariés de l'I.A.D.E.S. C'est un temps important de partage, d'échange, où chacun doit se sentir bien. C'est un moment clé de l'accompagnement individualisé car il permet de travailler des notions importantes comme la diététique, l'hygiène alimentaire, de développer la découverte des goûts et des saveurs.

Après le repas, pour se détendre avant la reprise des ateliers, chacun peut aller:



prendre une consommation et discuter à la cafétéria



s'initier à des jeux éducatifs dans la salle informatique



écouter de la musique dans la salle de relaxation



ou tout simplement se reposer chez lui

Le droit d'expression

Régulièrement, chaque éducateur réunit les personnes dont il est le référent, garant du respect de leur projet individualisé. C'est le moment pour faire le point, dialoguer. Le moyen de rester à l'écoute de chacun.

Trois fois par an en moyenne, a lieu la "grande réunion" ainsi baptisée car elle rassemble résidents, externes et éducateurs. Organisée pour parler librement de tous les sujets liés au fonctionnement du foyer de jour, elle permet d'apprendre à s'exprimer mais aussi d'apprendre à écouter.

Lors de l'organisation de manifestations (fêtes, randonnées, etc), les personnes accueillies désignent parmi elles les représentants qui siègeront au sein des commissions créées pour l'occasion.

De même tous les trois ans, elles élisent leurs représentants au sein du Conseil de la vie sociale afin qu'ils puissent transmettre leurs avis et propositions sur le fonctionnement général des Soleils d'Or.

Côté vie privée

Le foyer de vie ou internat définit ses missions dans le cadre de l'aide à la personne accueillie dans tout ce qui touche à sa vie privée, à son intimité.

Tout est fait pour que le résident trouve écoute et réconfort dans un environnement soucieux de son bien-être, c'est à dire chaleureux et sécurisant. L'objectif essentiel est de lui offrir la possibilité de s'approprier un espace intime au sein d'un collectif qui allie vie familiale, vie sociale, entraide et solidarité.

Ainsi chaque maison tente d'offrir un accueil adapté aux besoins de ses résidents.



La Maison Bleue

dispose de 11 chambres individuelles avec salle d'eau et d'une salle de bain médicalisée. Elle accueille les résidents les plus fragilisés en raison de leur âge ou de leur état de santé et leur offre un rythme de vie et un accompagnement adapté à leurs besoins.



La Maison Verte

dotée de 10 chambres individuelles, propose aux résidents un accompagnement quotidien vigilant et attentionné.

Bleu Ciel situé au 1er étage de la Maison Bleue ainsi que **Camaieu et Emeraude** au 1er étage de la Maison Verte sont des lieux de vie offrant aux 14 résidents qui les occupent la possibilité d'apprendre à être chaque jour plus autonomes.

La Maison d'En Bas

(5 chambres individuelles)

Située à proximité du site des Soleils d'Or cette maison individuelles reçoit 3 résidents permanents qui repartent chaque week-ends en famille et 2 résidents en accueil temporaire

L'accueil temporaire

Qui a pour mission de répondre à des situations particulières peut proposer à 2 personnes un séjour temporaire adapté à leur situation:

- **L'accueil d'urgence** offre à toute personne se trouvant brutalement en rupture de placement, une possibilité de relais dans l'attente d'une solution durable.
- **Le séjour de rupture** peut être proposé ponctuellement lorsque la nécessité d'une rupture avec le rythme de la vie collective se fait douloureusement sentir.
- **L'accueil d'adaptation** permet à la personne de découvrir le type de structure vers lequel elle a été orientée par la CDAPH.



Séjour de la Maison d'En Bas



Salon Emeraude

Se détendre, s'amuser, découvrir

Au quotidien

Le matin, chacun se prépare pour rejoindre le foyer de jour avec l'aide et sous l'œil vigilant des éducateurs.

Au retour de leur journée, les résidents ont besoin en premier lieu de se détendre. Après le goûter, toujours accompagnés d'un éducateur certains iront faire leurs courses en ville, ou se rendront à leurs rendez-vous (consultations, coiffeur, etc.), d'autres participeront à des activités de loisirs. Les propositions sont individualisées au maximum pour laisser à chacun la possibilité de vivre à son rythme.

Sur chaque maison, résidents et éducateurs se réunissent une fois par semaine pour organiser les tâches collectives à effectuer, s'informer, s'inscrire aux sorties et activités, proposer et dialoguer sur les sujets qui les préoccupent.

Durant la semaine, sur les maisons bleue et verte, les repas préparés par l'équipe restauration du CAT n'ont plus qu'à être réchauffés.

A Emeraude, Camaïeu et à la Maison d'En Bas, autonomie oblige, on mijote son petit dîner.

La fin de soirée se déroule paisiblement au salon devant la télé ou dans sa chambre. Dormez en paix braves gens, le surveillant de nuit veille.

Le week-end

Le résident peut, au choix, aller voir sa famille ou rester au foyer. Participer à une sortie, être invité dans un autre lieu, recevoir des amis...

Le programme établi préalablement est suffisamment varié pour que chacun puisse y trouver son compte.

Les vacances

Selon l'envie de chacun et les possibilités, certains les passeront en famille, d'autres en séjours organisés par des organismes spécialisés ou bien avec le foyer qui s'efforce chaque année de proposer un séjour adapté à une dizaine de résidents.

Les fêtes

Et comme partout à l'I.A.D.E.S, on trouve toujours une bonne raison de faire la fête tous ensemble. Traditionnelles ou innovantes, organisées au foyer (randonnée inter-établissements, anniversaire, etc), sur le site I.A.D.E.S (Noël, Journées Portes Ouvertes, etc) ou manifestations extérieures, c'est toujours un plaisir que de s'y préparer et d'y participer!



Cuisine de la Maison Bleue



Le coin barbecue des Soleils d'Or



Séjour découverte dans la Somme



Les Soleils d'Or fêtent l'été !

SI VOUS SOUHAITEZ VIVRE AU FOYER "Les Soleils d'Or"

Votre demande,

Toute personne ayant une orientation foyer de vie occupationnel préconisée par la C.D.A.P.H peut faire une demande écrite au directeur de l'établissement.

Si l'effectif de l'établissement permet d'envisager votre accueil, nous vous contacterons afin d'organiser une première rencontre pour faire connaissance.

Dans le cas contraire, nous vous écrivons pour vous indiquer si nous pouvons ou non mettre votre candidature en liste d'attente, ou éventuellement vous proposer un accueil temporaire (durée maximum 3 mois).

Il faut savoir que le foyer "Les Soleils d'Or", implanté dans l'Essonne, reçoit prioritairement les personnes domiciliées dans ce département.

COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL: COTOREP	
FIGURE N°: 14_2C NOTIFICATION DE DECISIONS	COTOREP: VORLINES 2, R.T. E.P.P. LA DIMORSALE - 38 AV DU CENTRE 70100 ET GENEVY VORLINES CEDEX Téléphone: 0 Poste:
DOSSIER: Date de naissance:	
Demande(s) concerné(s) 13/12/2001 PLACEMENT	
Mise en œuvre par : Mme CHRISTIANE DE SIA A 12 8 Tel : 0139951114	
Le 21/12/2001	
M	
Nous vous informons que la COTOREP réunit le 21/12/2001 s'est prononcée :	
Elle vous a reconnu un taux d'incapacité à 80 %	
La Commission préconise pour votre hébergement :	
UN PLACEMENT EN FOYER OCCUPATIONNEL, décision valable 3 ans, à compter de 10/12/2001	
UN PLACEMENT EN INTERAT, dans l'un des établissements suivants :	
FOYER DE VIE "LES SOLEILS D'OR" COTOREP DE LA COTOREP 91410 DOURDAN TEL: 0139952207	
Notifs de cette décision :	
COMPTE TENU DES ELEMENTS MEDICAUX FIGURANT DANS VOTRE DOSSIER	
En cas d'évolution de votre handicap, nous vous invitons à saisir notre secrétariat pour un nouvel examen de votre dossier.	
IMPORTANT - Si vous contestez les décisions prises par la COTOREP, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint.	
N'oubliez pas de joindre à votre recours une photocopie de la présente notification.	
Veuillez agréer, M. l'expression de ma considération distinguée.	
P/LR PRESIDENT DE LA COTOREP Copie certifiée conforme Christiane de SIA Hélène LUISSON	

I . A . D . E . S
INTER ASSOCIATION DOURDAN ESSONNE SUD

Dourdan, le

FOYER DE VIE
"Les Soleils d'Or"

Objet: Confirmation d'admission en internat.

M

Suite à votre demande et à notre récent entretien, nous avons le plaisir de vous confirmer votre admission en **qualité d'internat au foyer de vie « Les Soleils d'Or » à dater du lundi 1^{er} septembre 2003.**

Vous êtes admis à titre permanent après une période probatoire de 3 mois. Nous élaborerons alors en partenariat avec vous-même et votre famille le projet individualisé le mieux adapté à vos besoins.

Afin de mettre à jour votre dossier d'admission, nous vous demandons également de bien vouloir fournir :

- un certificat médical vous autorisant à pratiquer des activités sportives adaptées et signalant les contre-indications éventuelles,
- en cas de traitement médical, l'ordonnance en cours de validité ainsi que les médicaments et copie de l'attestation vitale et de votre carte de mutuelle en cours de validité

Nous sommes sincèrement heureux de pouvoir vous faire bénéficier de l'opportunité rare d'une place vacante sachant que vous vous êtes montrée particulièrement motivée par le projet de vie qui vous est proposé aux Soleils d'Or.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir à la rentrée, nous vous souhaitons ainsi qu'à votre famille d'excellentes vacances d'été.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de nos salutations les meilleures.

Claude LALOY
Directeur

Copie pour information :

Promotion d'établissements spécialisés pour personnes handicapées
Association agréée par la Loi de 1907, déclarée à la Sous-Préfecture d'Essonne sous le N° 1101
Siège Social à DOURDAN - Correspondance : 11, rue de l'Érmitage 91410 DOURDAN
Téléphone: 01 39 95 22 07 - Télécopie: 01 39 95 97 50
E-mail: IADES ASSO@wanadoo.fr

Le dossier d'admission,

Suite à cette première rencontre, et si le projet d'établissement semble pouvoir répondre à vos besoins et attentes, le directeur de l'établissement vous proposera :

- Dans le cadre d'une admission à titre permanent : un accueil de pré-admission d'une durée de 3 mois.
- Dans le cadre d'un accueil temporaire: une durée de séjour adaptée à votre situation.

Il vous sera remis:

- La liste des pièces et renseignements nécessaires pour constituer votre dossier administratif.
- le règlement de fonctionnement du foyer "Les Soleils d'Or" qui précise toutes les obligations à respecter tant au niveau administratif et financier, qu'en matière de sécurité et de vie en collectivité.

Le contrat de séjour,

Ce document détaille les conditions de votre accueil:

- durée et modalités de résiliation ou de révision,
- montant de votre participation financière s'il y a lieu,
- Assurance Responsabilité Civile de l'établissement, etc

Durant les premières semaines, l'équipe éducative définira avec vous et votre responsable légal, les objectifs de votre accompagnement qui viendront compléter ce contrat.

A la fin de cette période, si nous sommes tous tombés d'accord sur les termes du contrat, nous le signerons ensemble.

IADES



REGLEMENT GENERAL

DU

FOYER DE VIE

« LES SOLEILS D'OR »

COMBIEN CA COÛTE ?

Les moyens financiers d'un foyer de vie occupationnel,

Le fonctionnement du foyer de vie occupationnel est financé par le Conseil Général de l'Essonne.

Chaque année, l'établissement propose à cette autorité de contrôle un budget prévisionnel de fonctionnement.

Selon les procédures comptables réglementaires, ce budget prévisionnel prend respectivement en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement de l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, après examen du budget proposé, le Conseil Général de l'Essonne fixe chaque année par arrêté le prix de journée accordé pour l'internat et pour l'externat.

Votre participation aux frais d'hébergement,

Dès confirmation de votre admission à titre temporaire ou permanent, nous vous demanderons de vous rendre au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune où vous êtes domicilié pour constituer votre dossier de demande de prise en charge de vos frais d'hébergement.

F. DE VIE INTERNAT
LES SOULES D'OR
11 RUE DE L'HERMITAGE
91410 JOZEZEM

DEI : 01.44.59.92.07
Fax : 01.44.59.92.50

Objet : Facturation Hébergement
Période : Mois de Octobre 2003
Date : Le 31/10/03
N° Facture : F0003881
Compte client :

Facturation concernant : M

En application de l'article 1er du décret n°97.1547 du 31 décembre 1997 qui prévoit l'obligation pour la personne handicapée accueillie dans un établissement d'hébergement à la charge de l'Aide Sociale, d'acquiescer une contribution qu'elle verse à l'établissement ou qu'elle donne pouvoir à celui-ci d'encaisser.
Le montant de cette contribution est reversé au département ayant accepté la prise en charge des frais de séjour.

Montant de la contribution	: 20.13
Journalière (2)	
Minimum laissé à disposition (3)	: 251.45

Salaire Net	0,00
Allocation aux Adultes Handicapés	577,92
Autres Ressources (seuf alloc. logt)	0,00
***** TOTAL RESSOURCES *****	577,92
***** NOMBRE DE JOURS FACTURES (1) *****	28
TOTAL CONTRIBUTION (1 * 2)	563,70
***** CONTRIBUTION APRES CALCUL DU MINIMUM *****	336,27
(A déduire) V.S.L.	0,00
(A déduire) Mutuelle	0,00
***** RESTE *****	336,27
(A Ajouter) Allocation logement	0,00
***** PARTICIPATION HEBERGEMENT *****	336,27
MONTANT TOTAL PARTICIPATION	336,27

Veuillez nous faire parvenir un chèque de 336,00 Euros soit 2 138,45 Francs à l'ordre de F. DE VIE INTERNAT
Date limite de paiement : 21/11/03

Les résidents du foyer de vie sont tenus de reverser une participation au département qui a accepté de prendre en charge leurs frais d'hébergement. Cette participation est calculée en fonction de leurs ressources propres.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA FAMILLE

NOM : _____ Secteur : _____
Commune : _____ Canton : _____

**DOSSIER FAMILIAL
D'AIDE SOCIALE**

Pour une vérification rapide de votre déclaration de ressources, vous êtes priés de présenter au Bureau d'Aide Sociale vos feuilles d'imposition et toutes les pièces qui vous ont permis de remplir le présent dossier.

PRESTATION DÉPARTEMENTALE

Comme le prévoit le règlement départemental d'Aide Sociale de l'Essonne, l'établissement ne perçoit pas directement cette contribution mais en assure le recouvrement.

Les externes ne reversent pas de contribution mais une participation forfaitaire pour le repas du midi et le transport.

Autres prestations sociales,

Selon votre situation, vous pouvez avoir droit à divers types de prestations sociales :

- Allocation Adulte Handicapé,
- Allocation compensatrice tierce personne ou Prestation de Compensation du Handicap
- Transports gratuits en Ile de France,
- Prise en charge de votre mutuelle, etc

Le Centre Communal d'Action Sociale de votre commune peut vous aider à faire les démarches nécessaires auprès de la CDAPH et du Conseil Général du département où vous êtes domicilié.

Dossier Technique

COTOREP
(Emploi-dates de réception de la demande)

N° dossier : _____
N° agent instructeur : _____

Ministère du Travail et de la Solidarité
Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Direction Départementale des Affaires Sociales et Sociales

**DEMANDE
D'UNE PERSONNE ADULTE HANDICAPÉE
à la Commission Technique
d'Orientation et de Reclassement professionnel (COTOREP)**
Loi n° 75-534 du 30 juin 1975

Madame, Monsieur,
Vous souhaitez bénéficier d'un ou plusieurs avantages en faveur des personnes handicapées.
Avez de remplir votre demande, lire attentivement les pages d'informations générales de ce document et les notes explicatives en bas de page. Des fiches « Focales » d'information sont également à votre disposition à la COTOREP.
Avez de retourner votre dossier à la COTOREP dont l'adresse figure ci-dessus, vérifiez que vous n'avez rien oublié.

Dans tous les cas, votre dossier devra contenir les pièces suivantes :

- la présente demande datée et signée ;
- le certificat médical d'ajant à être rempli par la médecine traitant ;
- une fiche d'état-civil ;
- si vous n'êtes pas de nationalité française, joindre une photocopie recto-verso de votre titre de séjour.

Suivant votre demande, d'autres pièces sont à joindre : lire attentivement les notes en bas de page.
Conservez le présent feuillet de couverture et renvoyez les deux autres feuillets inférieurs au secrétaire de la COTOREP de votre département.

Destinataires : agents des prestations - demandeur - COTOREP

QU'EN DITES-VOUS ?

Sur le contenu,

Avez-vous trouvé toutes les informations que vous souhaitiez ?

OUI

NON

Si non, quels sont les renseignements manquants ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur la présentation,

Est-elle suffisamment claire ?

OUI

NON

Si non, vos suggestions ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de votre collaboration

Toujours ensemble avec l'IADES